

Olivier Senn
Ecologue consultant
05000 Gap

6 juin 2016

**Neige de culture piste des Sagnes
Station de Montgenèvre (Hautes-Alpes)**

**Expertise de terrain
3 juin 2016**

Tournée effectuée dans la matinée du vendredi 3 juin 2016 sur le tracé de la piste des Sagnes à enneiger, en compagnie de Daniel Garcin, Marc Fornesi et Guillaume Lafaye, dans de bonnes conditions météorologiques ; quasi absence de névés sur le tracé de la piste.

Cette piste démarre à 2450 m d'altitude au Sommet des Anges et se termine à 2100 m en aval de la retenue d'altitude des Gondrans.

Le projet a pour objectif d'étendre les installations de neige de culture de la façon suivante :

- réalisation d'une tranchée avec décapage de la terre végétale sur 2400 ml,
- pose de tuyaux et de regards,
- pose de fourreaux,
- pose des enneigeurs.

Ce projet est en grande partie inclus dans la ZNIEFF de type II "Vallées de la Haute Cerveyrette et du Blétonnet – Versants ubacs du Grand Pic de Rochebrune" ; il est en totalité inclus dans deux zones humides cartographiées à l'inventaire départemental : "Sources de la Durance" (code 05CEEP0636) et "Durance 05 T20" (code 05CEEP0737).

Cette visite a pour but de constater la présence de zones humides tout au long du tracé ; on a pour cela parcouru à pied ce tracé de bout en bout, sur une largeur d'environ 50 m.

La végétation démarre tout juste dans la partie supérieure du tracé, elle est un peu plus avancée dans la partie inférieure, mais encore loin du pic de végétation ; seules les espèces dominantes, formant des touffes, sont visibles, ainsi que quelques espèces particulièrement précoces (comme la soldanelle des Alpes).

La partie supérieure du tracé est constituée d'une pelouse d'alpage à nard raide (*Nardus stricta*), laïche toujours verte (*Carex sempervirens*) et trèfle alpin (*Trifolium alpinum*) ; les touffes de nard raide, comme celles de la laïche toujours verte, sont facilement identifiables.



Partie supérieure du tracé

Ce type de pelouse, très fréquent dans les alpages, se développe sur des replats, des pentes faibles, voire dans de petites dépressions où la neige s'accumule ; le nard raide est une espèce chionophile (« qui apprécie la neige ») ; ce type de pelouse n'est en aucune façon lié à des sols de zones humides, aucune des trois espèces citées, espèces dominantes dans ce type de pelouse, n'est indicatrice de zones humides (cf. liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition des zones humides).

Un autre type de pelouse apparaît vers 2350 m, où la fétuque paniculée ou "queyrel" (*Festuca paniculata*) en est l'espèce dominante ; on la reconnaît sur la photo ci-dessous :



Touffes de fétuque paniculée

Ce type de pelouse (on parle de queyrellin), également très fréquent dans les alpages, se développe en bas de versants en pente faible ou sur de petits bombements, en conditions de sol moyennes (« queyrellins mésophiles »), ou en conditions plus sèches (« queyrellins méso-xérophiles »).

La fétuque paniculée ne supporte pas les longs enneigements ou un excès d'humidité du sol ; ce type de pelouse n'est en aucune façon lié à des sols de zones humides.

On retrouve dans la partie moyenne de la piste les pelouses à nard raide, laîche toujours verte et trèfle alpin ; les queyrellins sont plus abondants dans la partie inférieure, localisés sur un petit bombement.



Pelouses de nard raide et laîche toujours verte



Queyrellins en phase de démarrage

Cinq points humides ont été observés dans la bande inventoriée, ils ne couvrent que des surfaces très réduites : quelques m² à une centaine de m² pour la plus importante, celle-ci située sous la piste carrossable à proximité de la ligne électrique, dans la partie centrale du tracé.

On constate une quasi absence de zones humides sur le tracé de la piste des Sagnes.

Sur la zone inventoriée, d'une surface d'environ 12 ha (2400 x 50 m), les zones humides représentent moins de 1% de la surface de cette bande inventoriée.

La zone humide dite des "Sources de la Durance" (code 05CEEP0636) est en fait constituée de quelques zones humides d'importance localisées dans les bas-fonds, et de quelques autres points humides de plus faible surface, dispersés au sein de pelouses d'alpages dominantes sur ce versant, qui ne sont en aucun cas des zones humides.

D'autre part, au vu de cette faible emprise des zones humides et de la possibilité de choisir le tracé de la tranchée, sans contraintes techniques particulières, **il est apparu, lors de cette tournée sur le terrain, que les quelques points humides pouvaient facilement être évités.**

Il a été discuté également des mesures d'accompagnement à mettre en place :

- enfouissement d'une partie de la ligne électrique ;
- destruction des massifs bétons de l'ancien téléski des Anges ;
- cicatrisation d'une ancienne piste de téléski ;
- utilisation des déblais de la tranchée pour remblayer les trous d'obus ou la piste de VTT fortement creusée, soumise à une forte érosion lors de la fonte des neiges ou en cas d'orage.



Piste de VTT

Une expertise floristique sur le tracé de la piste sera effectuée vers la fin du mois de juin, lorsque la végétation sera suffisamment développée ; les limites des quelques points humides, présents sur la bande de 50 m, seront matérialisées sur le terrain pour éviter toute incursion d'engins de chantier.

